



KER MANAGEMENT

📍 20 Kerbras 29300 Mellac

☎ 06 63 47 25 73

✉ contact@ker-management.fr

🌐 ker-management.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Entre les soussignés :

Ker Management, société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Quimper sous le n°887 501 807. Organisme de formation dont le siège social est situé au 20 lieu dit Kerbras 29300 MELLAC, représentée par son *Directeur Général, Monsieur Musy François*.

ci après dénommé « **Ker Management** » .

dont le siège social est **20 lieu dit Kerbras 29300 MELLAC**.

et «**Nom_Client**».

dont le siège social est «**Adresse_Client**» «**CP_Client**» «**Ville_Client**».

- Ci après désigné par le mot « Client »

Ci-après dénommés ensemble les « Parties »

Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations de formations engagées par **KER MANAGEMENT** pour le compte d'un client. Le fait de passer commande implique l'acceptation entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales ainsi que de la convention de formation professionnelle continue.

1. Formation Intra et extra

Les formations intra correspondent à des formations conçues sur mesure par l'entreprise **KER MANAGEMENT** pour un client ou un groupe de clients.

Toute demande de formation intra devra faire l'objet d'un devis ainsi que d'une proposition pédagogique telle que précisé dans la convention de formation professionnelle continue.

En cas de formation intra, les frais de repas, de déplacement et d'hébergement du formateur, le cas échéant, seront facturés au Client en sus.

Les formations extra correspondent à des formations identiques au descriptif fourni lors de la demande d'inscription.

Les formations extra se déroulent sur un lieu de formation défini lors de la demande d'inscription. Ce lieu ne pourra faire l'objet d'une demande de modification que si l'unanimité des stagiaires accepte le même lieu.

L'organisme de formation prendra en charge la reproduction et la livraison des documents pédagogiques sur le lieu de la formation. Un coût forfaitaire de réalisation, reprographie et envoi des supports pédagogiques, qui figurera à la Proposition le cas échéant, pourra être facturé.

L'acceptation formelle par le client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'organisme de formation (**KER MANAGEMENT**) au moins 30 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut pour commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

A l'issue de la formation, le client se verra adresser par l'organisme de formation (**KER MANAGEMENT**) les documents suivants :

- Facture
- Copie de liste d'émargement
- Copie des fiches d'évaluation

Si la fiche d'émargement et / ou la fiche d'évaluation venaient à être effectuées sur le support du client ce dernier s'engage à les communiquer à l'organisme de formation dans les deux jours ouvrés.

2. Modalités de Formation

L'organisme de formation conserve la liberté d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix qui relèvent de sa seule compétence. L'organisme de

formation peut mettre à disposition du participant des espaces digitaux dédiés. La durée de formation est indiquée sur les documents de communication de l'organisme.

Toutefois, la durée de formation réelle à prendre en compte sera celle inscrite sur le devis dans un souci de personnalisation de la prestation de formation.

Les participants ainsi que le formateur sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'organisme de formation par le biais du formateur dispensant la formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou nuierait gravement au règlement intérieur.

3. Annulation, modification ou report des formations par l'organisme de formation.

a. Report et annulation de la formation par Ker Management

Dans l'hypothèse où Ker Management ne pourrait honorer la formation prévue pour des raisons tenant à des grèves ou autre impossibilité matérielle, ou encore tenant l'absence du formateur pour des raisons de santé, la société Ker Management s'engage à reporter la formation à une date ultérieure convenue par les deux parties dans un délai maximum de six mois. L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation s'il juge que le nombre de participants à cette formation est inapproprié pédagogiquement et il devra en informer le client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de formation. L'organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

En cas de force majeure tels que définis par la jurisprudence, l'organisme de formation pourra être contraint d'annuler une formation. En cas de grève des transports, le prestataire fera ses meilleurs efforts pour maintenir la formation, le faire à distance ou reporter la formation à une autre date et dans les meilleurs délais.

b. Report et annulation par le stagiaire

Toute annulation d'une session de formation ne sera pas facturée si cette annulation intervient dans un délai supérieur à 60 jours avant le début de la formation. Pour une annulation intervenant entre 60 et 30 jours avant le début du stage : une pénalité de 50% du montant du stage sera appliquée (pour les personnes ayant versé des acomptes, ceux-ci seront conservés).

Pour une annulation intervenant moins de 30 jours avant le début du stage : une pénalité de 100% du montant du stage sera appliquée. Le report n'est possible qu'une seule fois et doit intervenir dans l'année en cours, pour la même formation. Tout stage

commencé est facturé dans son intégralité, y compris en cas d'abandon du stagiaire pendant le stage pour quelque cause que ce soit.

4. Conditions de règlement et de prise en charge

Les factures sont payables sous 30 jours à réception ou le cas échéant selon un échéancier convenu entre les parties par virement. En cas d'absence ou de retard de règlement, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à la régularisation du compte. L'organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- D'indiquer explicitement sur son devis à sa signature en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur dans l'encart prévu à cet effet.
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de sa formation
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au client. En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant.

5. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

- a. Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'organisme de formation. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation

est soumise à autorisation et préalable de l'organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

- b. L'Organisme de formation est autorisé à utiliser et reproduire la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du client en référence commerciale, sur tout support de communication promotionnel dont notamment son site internet, sans autorisation préalable du Client.

6. Traitement des données personnelles

Afin de traiter votre demande d'inscription et vous envoyer des informations commerciales, Ker Management collecte vos données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

Ker Management s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Pour exercer ces droits, le Client doit adresser une demande par email en écrivant à l'adresse suivante : contact@ker-management.fr en indiquant son nom, prénom, adresse email.

7. Confidentialité

L'Organisme de formation et le Client s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelque soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement.

8. Responsabilité

- a. La responsabilité de l'Organisme de formation envers le Client est limitée aux dommages directs résultant d'un manquement de l'Organisme de formation à une obligation essentielle ou d'une faute lourde ou dolosive dans l'exécution de ses obligations.
- b. L'Organisme de formation exclut toute responsabilité pour tous dommages indirects ou accessoires résultant de ou en relation avec l'exécution des présentes, cela incluant sans limitation les pertes de chiffre d'affaires, pertes de bénéfice, perte de données ou perte de clientèle, subies par le Client.
- c. L'Organisme de formation ne saurait être responsable des conséquences et dommages résultant d'une mauvaise interprétation ou utilisation des supports de formation par le Client.
- d. En tout état de cause, la responsabilité de l'organisme de formation au titre du Contrat est limitée au montant total perçu au titre de la Formation.
- e. L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'un non-respect de ses engagements contractuels par suite d'un cas de force majeure conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code Civil, ou du fait de tiers.

9. Réclamations, compétence d'attribution

- a. Les CGV sont régies par les dispositions de la loi française.
- b. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, d'une commande ou d'un contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Quimper, à défaut d'un accord amiable préalable entre l'Organisme de formation et le client.
- c. La nullité ou l'inapplicabilité d'une clause des CGV n'affectera pas les autres clauses qui demeureront applicables. Les parties pourront, d'un commun accord, remplacer la ou les clauses déclarées nulles ou inapplicables.

Pour l'organisme
François Musy
Directeur Général



KER MANAGEMENT 
20 Kerbras 29300 Mellac
SARL au capital de 10 000€
Siret 887 501 807 00010 APE 8559A